

**Circuit CAR matin
Accueil de loisirs du mercredi**

ARRET			HORAIRE
Bourg/Couëts	Nom de l'arrêt	Adresse	
1 Couëts	Centre Marcet	2 rue Célestin Freinet	8h25
2 Couëts	L'aérospatial (arrêt TAN aubette)	72 route de l'aviation	8h40
3 Couëts	Galheur	19 Rue de galheur	8h43
4 Couëts	La Grande Noue	42 rue de la Pierre Anne	8h50
5 Couëts	Fougan de Mer	20 rue Georges Guynemer	8h54
6 Couëts	Le Bois Chabot (Rond-point)	1 rue Georges Guynemer	8h59
7 Couëts	La Bastille (restaurant)	Place de la Bastille	9h05
8 Bourg	Ecole Chateaubriand	Avenue Général de Gaulle	9h11
9 Bourg	Place de l'église	15 rue Aristide Briand	9h19
10 Bourg	ALSH Maternelle 1 Croix Jeannette	Place de la croix jeannette	9h24
	ALSH Maternelle 2 Jean Zay	Rue du Cheval à Bascule	9h29
11 Bourg	VAD / ALSH élémentaire	Allée des soupirs	9h39

Les heures de passage peuvent subir de légères variations en fonction du nombre d'enfants à prendre en charge et des aléas de circulation. Le matin, les enfants doivent être présents à l'arrêt suffisamment tôt pour garantir la bonne exécution du service. Les enfants sont la responsabilité de leur représentant légaux jusqu'à la montée dans le car.

**Circuit CAR soir
Accueil de loisirs du mercredi**

ARRET			HORAIRE
Bourg/Couëts	Nom de l'arrêt	Adresse	
11 Bourg	VAD / ALSH élémentaire	Allée des soupirs	16h50
10 Bourg	ALSH Maternelle 2 Jean Zay	Rue du Cheval à Bascule	16h56
	ALSH Maternelle 1 Croix Jeannette	Place de la croix jeannette	17h03
8 Bourg	Ecole Chateaubriand	Avenue Général de Gaulle	17h07
9 Bourg	Place de l'église	15 rue Aristide Briand	17h14
2 Couëts	L'aérospatial (arrêt TAN aubette)	72 route de l'aviation	17h26
3 Couëts	Galheur	19 Rue de galheur	17h32
4 Couëts	La Grande Noue	42 rue de la Pierre Anne	17h36
5 Couëts	Fougan de Mer	20 rue Georges Guynemer	17h44
6 Couëts	Le Bois Chabot (rond-point)	1 rue Georges Guynemer	17h47
7 Couëts	La Bastille (restaurant)	Place de la Bastille	17h52
1 Couëts	Centre Marcet	2 rue Célestin Freinet	17h57

Les heures de passage peuvent subir de légères variations en fonction du nombre d'enfants à prendre en charge et des aléas de circulation. Le matin, les enfants doivent être présents à l'arrêt suffisamment tôt pour garantir la bonne exécution du service. Les enfants sont la responsabilité de leur représentant légaux jusqu'à la montée dans le car.